2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : BELLENTRE CHEF LIEU

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée du 07 au 14 octobre 2024 nécessitant une restriction de la consommation de l'eau. L'exploitant a mis œuvre des mesures correctives permettant de rétablir la qualité de l'eau distribuée. Elle est de bonne

- A: Eau de bonne qualité
- B: Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

qualité pour les autres paramètres analysés.

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 506 personnes sur 1 commune (PLAGNE TARENTAISE (LA)). Le responsable des installations est : « MAÏRIE DE LA PLAGNE TARENTAISE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE DES EAUX LA PLAGNE TARENTAISE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11 Conformité: 90 %

Valeur maxi: 18 n/100 ml

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 1,7 mg/L Valeur maxi: 1,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 281 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 10 Valeur maxi: 0,25 NFU



ADOUCISSEUR

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur.

et entretenez-le régulièrement.

assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 9,15 °f Valeur maxi: 9,73 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/06/2025 UDI 073001540

> L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée